

CHARTRE DE SECURITE Branche de la bijouterie

Mon formateur m'instruit et m'accompagne pour les travaux dangereux, il m'indique les mesures à adopter et je me comporte en conséquence, à savoir :



je conserve l'ordre sur mon poste de travail et je l'aménage de manière ergonomique et sûre.



je contrôle les dispositifs de protection des machines et des appareils et les utilise selon les instructions. Si des dispositifs de protection manquent ou sont défectueux, je n'utilise pas les machines et en informe mon formateur.



je travaille toujours avec l'équipement de protection individuelle nécessaire.



je respecte les instructions correspondantes lors du maniement de substances dangereuses ou toxiques (utilisation, élimination, protection).



je connais le comportement à adopter en cas d'urgence et l'emplacement de la trousse de premiers secours dans l'entreprise et dans les cours interentreprises.



je prends les mesures de protection nécessaires contre les dangers liés à l'utilisation de l'électricité.



je me sens compétent et suffisamment assuré pour exécuter un travail.
Si tel n'est pas le cas, j'ai le droit de dire « STOP » et de me faire aider.

Le formateur/la formatrice :

La personne en formation :

.....

.....